

**Information de la mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire
sur le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme
de Port-Saint-Père (44)**

n° MRAe : PDL-2024-8265

Au regard du dossier reçu le 28/10/2024, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

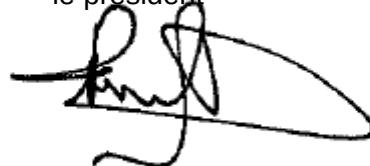
La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Nantes, le 31 décembre 2024

Pour la MRAe Pays de la Loire,

le président



Daniel FAUVRE